

## Le rôle du vétérinaire dans le devenir d'un animal de boucherie accidenté

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dates de la formation :**  
Contacter votre DDecPP

**Durée :**  
½ journée

**Lieu :**  
Le lieu est fixé par la DDecPP ou la DRAAF

**Public cible :**  
Vétérinaires sanitaires dans le cadre du programme de formation continue, lié à leur habilitation sanitaire.

**Taille du public :**  
Objectif : entre 12 et 20 vétérinaires sanitaires

**Intervenants / Formateurs :**  
La formation est animée par un binôme de deux formateurs :  
- un représentant de l'administration,  
- un vétérinaire sanitaire privé.

**Responsables pédagogiques :**  
Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV-FVI  
Katarina HO VAN BA, ENSV-FVI  
Xavier GOURAUD, SNGTV

**Modalités d'inscription :**  
Relèvent de la DDecPP, DRAAF ou OVVT

**Attestation remise en fin d'évaluation :**  
Contacter votre DDecPP

**Tarifs :**  
Prise en charge par les DRAAF selon  
[l'instruction technique DGAL/SDSBEA/2023-602](#)  
du 22 septembre 2023

**Nombre de crédits ECTS accordé :**  
0,15

**Accessibilité :**  
Formation généralement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Contacter la DDecPP du lieu de la formation pour toute information complémentaire

### CONTEXTE

Face à un animal de boucherie accidenté que faut-il faire ? Transport à l'abattoir ? Abattage à la ferme ? Euthanasie ? Traitement palliatif ? Les modalités de rédaction des CVI et les modalités d'application de la réglementation concernant l'aptitude au transport placent parfois le vétérinaire sanitaire devant des décisions difficiles à prendre et à faire accepter car elles entrent en contradiction avec les habitudes locales et la demande du détenteur de l'animal. Pour assumer ce rôle essentiel et pour optimiser la prise de décision, le vétérinaire sanitaire doit s'appuyer sur une bonne connaissance de la réglementation et, le cas échéant, un Certificat Vétérinaire d'Information (CVI) bien rédigé qui facilitera la communication entre tous les acteurs en particulier entre le vétérinaire et les services vétérinaires de l'abattoir.

### LA FORMATION

#### Objectif général :

Pouvoir gérer de manière optimale le devenir d'un animal de boucherie accidenté, en fonction du contexte, de la volonté de l'éleveur, des obligations réglementaires du vétérinaire sanitaire et de celles des exploitants d'abattoirs.

#### Objectifs pédagogiques :

- Connaître les différentes options quant au devenir d'un animal de boucherie accidenté ;
- Être capable de mettre en œuvre les procédures opérationnelles correspondantes ;
- Pouvoir décider de l'aptitude au transport d'un animal accidenté à destination d'un abattoir ;
- Savoir rédiger et accompagner la rédaction du CVI adéquat (rôle des différents acteurs).

#### Contenu :

- Conditions de transport,
- Estimation corporelle, aptitude au transport,
- Abattage d'urgence des bovins accidentés et abattage en ferme,
- Rédaction des certificats vétérinaires d'information (CVI).

#### Méthodes pédagogiques :

Exposés, vidéos et mise en pratique.

#### Prérequis :

Aucun

#### Niveau de la formation :

Dispositif de formation permettant la mise à jour des connaissances théoriques et pratiques des vétérinaires sanitaires, avec un objectif de maintien et de développement des compétences pour les interventions menées dans le cadre de l'exercice de l'habilitation sanitaire, y compris pour le concours à l'exécution de missions de police sanitaire. Arrêté du 16 mars 2007 modifié par l'arrêté du 18 novembre 2020 relatif aux obligations en matière de formation continue nécessaire à l'exercice des missions du vétérinaire sanitaire